

HONORAIRES DE BASE DES COMISSIONS D'AGENCE SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

À compter du 15 Septembre 2019

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>COMISSIONS TVA INCLUSE</u> <u>charge vendeur sauf indication contraire sur le mandat</u>
De 0 à 35.000 €uros	10% TTC
De 35.001 €uros à 50.000 €uros	9% TTC
De 50.001 €uros à 70.000 €uros	8% TTC
De 70.001 €uros à 100.000 €uros	7% TTC
De 100.001 €uros à 200.000 €uros	6% TTC
De 200.001 €uros à 400.000 €uros	5% TTC
De 400.001 €uros à 500.000 €uros	4.5% TTC
Au-delà de 500.001 €uros	4% TTC

Nos prix sont présentés honoraires d'agence inclus. L'agence ne perçoit pas de fonds.

PLAFOND DE BASE DES HONORAIRES D'AGENCE SUR LOCATIONS IMMOBILIERES

Honoraires visites, constitution du dossier, rédaction des actes (charge bailleur et locataire)

Zone tendue (Montpellier) : **10€/m² TTC**

Zone non tendue (alentours) : **8€/m² TTC**

Honoraires états des lieux (toutes zones) : 3€/m² TTC

HONORAIRES D'AGENCE SUR GESTION LOCATIVE

7,2% TTC du loyer mensuel perçu hors provisions sur charges pour les appartements.

6% TTC du loyer mensuel perçu hors provisions sur charges pour les villas.